



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

Distr. RESTREINTE

18453

DP/ID/SER.B/671

12 avril 1990

Original : FRANCAIS

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES DE LOISIRS (DEJIMAS)

DP/ALG/86/022

ALGERIE

Rapport final

Etabli pour le Gouvernement algérien par
l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
organisation chargée de l'exécution pour le compte du
Programme des Nations Unies pour le développement

D'après l'étude de
M. Zaoudi, Directeur général adjoint de la DEJIMAS et de
M. Ullmann, expert de l'ONUUDI

Fonctionnaire chargé de l'appui du projet : M. F. d'Adesky
Service des études de faisabilité

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Vienne

RESUME

Le projet visait à assister l'Entreprise nationale de développement des industries d'articles de sports, de jouets et d'instruments de musique (DEJIMAS) dans ses efforts de promotion et de développement des industries de loisirs; les études effectuées dans le cadre du projet pour atteindre les objectifs imposés se sont attachées à :

- Examiner et évaluer le marché des industries concernées à l'horizon 2000;
- Etudier la faisabilité concernant la réalisation d'un laboratoire d'études et de recherche;
- Etudier les possibilités de mise en oeuvre du travail à domicile;
- Fournir un programme de formation pour les cadres de la DEJIMAS.

Pour chacune de ces études, il a été procédé à une analyse approfondie de la situation existante, qui s'avérait défavorable par l'insuffisance de l'offre, le manque de matières premières et le nombre limité du personnel formé; ces deux derniers éléments n'étant toutefois par caractéristiques des industries des loisirs.

Les études ont permis de mettre en lumière :

- La diversité des disciplines, et, à l'intérieur de ces disciplines, la grande variété de produits de ces industries, qui demande à être étudiée cas par cas;
- Les nombreux problèmes qui doivent être résolus avant d'entreprendre une production au niveau international, en particulier les suivants :
 - La disponibilité en matières premières;
 - La maîtrise concernant les activités du dessin, de la conception, de la technologie et du mode de fabrication pour chaque produit;
 - L'emploi de personnel ayant eu une formation adéquate;
 - L'existence d'un cadre juridique et d'un schéma organisateur pour la promotion du travail à domicile.

Deux conclusions peuvent être tirées :

- La nécessité d'établir un programme d'études et de réalisations pour que la DEJIMAS puisse exercer son rôle de promotion et de coordination et, le cas échéant, assurer la tâche d'un entrepreneur;
- Pour que le personnel puisse obtenir les compétences nécessaires dans les différents métiers, sa formation doit nécessairement passer par des stages à l'étranger. Les courts stages que le consultant a organisés en France ont prouvé leur utilité.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
RESUME	2
INTRODUCTION	4
ACTIVITES ET RESULTATS	5
A. Dispositions officielles	5
B. Contributions	5
C. Activités	5
D. Résultats	6
CONCLUSIONS	8
OBJECTIFS ATTEINTS ET SUGGESTIONS	9
A. Objectifs atteints	9
B. Suggestions	9

INTRODUCTION

Avant la création de l'Entreprise nationale de développement des industries d'articles de sports, de jouets et d'instruments de musique (DEJIMAS) en 1983, le Gouvernement algérien avait affirmé l'importance des activités de loisirs et de détente comme étant un élément stratégique du développement.

Ces activités contribuent à développer la personnalité, elle renforcent la capacité de pensée logique, sont un moyen d'éducation et d'insertion dans un cadre commun, permettent de promouvoir la culture physique et, enfin, la détente, contre-poids harmonieux au dur travail de tous les jours. Elles sont aussi un moyen d'éviter la dégradation de certaines valeurs chez la jeunesse qu'on constate dans les pays industrialisés.

Dans ce contexte, le plan national a chargé la DEJIMAS d'entreprendre des études pour lesquelles une assistance de l'ONUDI a été demandée afin que les dispositions nécessaires pour la sous-traitance soient prises. L'ensemble de l'assistance prévue est rassemblé dans le projet DP/ALG/86/022 qui comporte les études suivantes :

- Etude et faisabilité d'un laboratoire des jeux et jouets;
- Etude de marché des industries de loisirs-culture de la jeunesse algérienne;
- Développement des ressources humaines et formation;
- Etude relative au travail à domicile;
- Note de recommandations sur les gammes et typologies des jeux et jouets à développer;
- Rapport de synthèse.

ACTIVITES ET RESULTATS

A. Dispositions officielles

Le projet s'inscrit dans l'accord d'assistance de juillet 1977 entre l'Algérie et le Programme des Nations Unies pour le développement.

La demande d'assistance a été faite par la DEJIMAS en septembre 1986. La DEJIMAS, du côté algérien, et l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution, ont été désignés pour réaliser le projet avec pour objectif de promouvoir et développer les industries des secteurs concernés.

Sous contrat avec l'ONUDI (référence Algérie DP/ALG/86/022 entreprise nationale DEJIMAS), CERLAB, en qualité de consultant, a été mandaté pour la réalisation des études sus indiquées.

Le projet, prévu initialement pour octobre 1986, a effectivement démarré en octobre 1987 et a été achevé en octobre 1988.

B. Contributions

Les contributions se sont élevées à 851 650 dinars algériens pour le Gouvernement algérien et à 388 100 dollars des Etats-Unis pour le PNUD.

C. Activités

Le consultant s'est vu confronté à des problèmes complexes dus à la diversité des sujets et des éléments annexes qui, bien que ne faisant pas l'objet du contrat, étaient difficilement séparables de l'objectif principal.

Au vu de cette complexité et de cette diversité, le consultant a mis sur pied une équipe pluridisciplinaire, composée de spécialistes expérimentés dans les domaines suivants : économie, jouets éducatifs, laboratoire, travail à domicile, ressources humaines et formation. Les experts ont dû suivre un programme bien déterminé pour assurer la cohérence et la coordination et intervenir dans les phases appropriées.

Le consultant s'est employé à maintenir un contact étroit et permanent avec la DEJIMAS et a en outre évalué les informations de toutes sortes se rapportant aux différents sujets.

Quant au déroulement des études, la logistique suivante a été élaborée afin d'harmoniser les différentes phases de ces études :

a) Analyse de la situation existante du tissu industriel général, de la structure du secteur concerné, du degré de qualification de la main-d'oeuvre et du savoir-faire, et des points forts et faibles;

b) Sur la base des informations, le consultant a déterminé des hypothèses réalistes en vue de définir une stratégie ou une sélection des options;

c) Des conclusions et des recommandations ont été élaborées pour chacune des études et, sur cette base, un rapport de synthèse a été établi.

Le consultant a organisé dans le cadre du contrat une visite d'une semaine pour une délégation de la DEJIMAS et des stages de deux semaines pour chacun de ses quatre collaborateurs auprès d'industries en France. Egalement dans le cadre du projet, des experts extérieurs ont établi un diagnostic sur certains sujets spécifiques pour une durée d'une semaine chacun portant sur

- La possibilité de mettre en place une unité de production de jeux et jouets en matière plastique;
- L'industrialisation des balles et ballons;
- Une propositions pour la vente de chaussures de sport.

D. Résultats

Lors de l'analyse de la situation existante, le consultant a constaté une faiblesse de la production algérienne dans la qualité et la quantité des articles de jeux et jouets ainsi que dans celles des articles de sport. L'offre de ces produits est d'autant plus basse que l'importation est faible. On peut résumer les raisons de cette situation par une absence tant d'unités industrielles spécialisées que de personnel spécialisé dans la fabrication de ces articles industriels.

Le consultant a émis l'hypothèse que 80 % des jeux et jouets sont en matière plastique et que l'on pourrait ainsi s'attendre à une consommation de l'ordre de 4 000 t/an de cette matière à l'horizon 2000. Cette quantité est pratiquement insignifiante par rapport aux quantités prévues dans les projets d'implantation de production de polymères, allant de 80 000 à 120 000 t/an.

Le fait que la DEJIMAS a insisté sur l'accomplissement d'une mission pour les jeux éducatifs peut supposer que cette gamme de jeux serait considérée comme préférentielle.

Dans le domaine des articles de sport, la préférence semble se porter sur les produits suivants : balles, ballons, chaussures de sport et vêtements de sport.

En ce qui concerne les qualifications nécessaires pour la fabrication de ces articles, le consultant les situe dans le cadre général d'un pays en développement où la main-d'oeuvre qualifiée est en grande partie engagée dans des domaines qui ont déjà fait l'objet d'un développement, ce qui n'est pas le cas pour l'industrie concernée.

Or, l'extrême diversité des activités et des articles, tant en ce qui concerne les matières premières, les technologies, les méthodes de fabrication que les compétences industrielles, fait appel à de multiples et différents métiers pour lesquels la formation du personnel doit être adaptée aux objets spécialisés.

Le consultant voit des difficultés en ce qui concerne le travail à domicile étant donné qu'il n'en est pas fait référence en Algérie et qu'il n'existe pas de cadre juridique, ce mode de travail pourrait cependant y être introduit, notamment pour certains articles comme les voitures miniatures, des jeux et jouets en textile, les balles, ballons et des jouets très simples pour petits enfants.

Le consultant a étudié, d'une façon approfondie les problèmes pour l'établissement d'un laboratoire et a été amené à examiner en priorité le secteur des jeux et jouets.

Deux types différents de laboratoire ont été présentés :

a) Une centrale interprofessionnelle au service de l'ensemble de la production de jeux et jouets qui procure et diffuse toute documentation technique, commerciale et législative, effectue des recherches appliquées et entreprend des recherches scientifiques;

b) Un laboratoire qui appuie la production, intégré dans une unité de production, qui a pour mission, en particulier, de contrôler les matières premières et les produits en cours de production, la mise au point des produits d'articles nouveaux, avec la possibilité de son extension pour le contrôle de la qualité des produits finis.

Le consultant est d'avis que le premier type ne serait justifié qu'au moment où l'industrie de jeux et jouets en Algérie aura atteint un volume de production appréciable.

Le deuxième type, considéré par le consultant comme laboratoire pilote, se justifierait déjà à partir d'une production de 700 t/an. Avec un investissement de 6 millions de dinars algériens, son fonctionnement annuel s'élèverait à 2 millions de dinars par an pour un personnel minimum de 10 à 12 personnes.

L'intérêt de ce laboratoire réside surtout dans la préparation des prototypes et préséries et des essais sur les produits.

Le consultant préconise de procéder à des accords de coentreprise avec des experts étrangers en vue d'une accélération de la promotion et de la production des articles concernés.

CONCLUSIONS

Les études ont démontré que le marché des articles de jeux, jouets et de sport est caractérisé par un déséquilibre entre l'offre et la demande dû, d'une part, à l'insuffisance de la production algérienne et, d'autre part, au contingentement de ces objets pour lesquels l'allocation en devises n'était pas prioritaire.

Un autre facteur défavorable est la qualité inégale et souvent imparfaite de ces articles produits en Algérie en raison principalement du manque de compétences du personnel en matière de dessin, conception et fabrication et d'un équipement inadéquat.

Il est un fait que l'extrême diversité des articles de ces secteurs en ce qui concerne les matières premières et le mode de conception et de fabrication rend la sélection pour la formation du personnel de ce grand nombre de différents métiers difficiles, d'autant plus que le consultant met l'accent sur le fait que les produits fabriqués doivent atteindre un niveau de qualité international.

D'une façon générale, le consultant semble donner la priorité à la fabrication des balles et ballons en ce qui concerne le secteur sportif et aux jeux et jouets de caractère simple et éducatif dans leurs secteurs respectifs.

Il est envisageable que des objets de conception simple tels que tapis de parc, balles, poupées et animaux en peluche pourraient être fabriqués grâce au travail à domicile; toutefois, pour y parvenir, tout un cadre juridique et un schéma organisateur devraient y être créés.

L'établissement d'un laboratoire pilote d'appui à la production ne pourra être envisagé que quand la production atteindra un volume qui justifierait sa rentabilité ; mais ce serait un outil nécessaire, notamment en vue de produire et d'évaluer des prototypes et préséries.

Afin d'assurer un développement rapide et efficace de ces secteurs, le consultant met l'accent sur l'instauration d'un partenariat avec des institutions étrangères.

Quant au rôle de la DEJIMAS, le consultant ne se prononce pas si ce rôle doit être limité à la conception et à la gestion ou s'il devrait aussi agir comme entrepreneur.

OBJECTIFS ATTEINTS ET SUGGESTIONS

A. Objectifs atteints

Une analyse approfondie a été effectuée sur la situation existante des industries de loisirs et sur les nombreux facteurs influençant cet état de choses.

En revanche, les éléments conduisant à la création des unités de production, leur approche, toutes les conditions nécessaires pour leur réalisation et leur intégration dans l'environnement algérien ont été analysés de façon moins approfondie.

La DEJIMAS a pris l'initiative, afin de sortir de l'impasse, de réaliser des projets spécifiques qui, bien que de petite taille, doivent être considérés comme un pas précieux vers l'industrialisation dans les domaines concernés :

a) L'achat pour l'acquisition de moules industriels décidé par la DEJIMAS après l'achèvement des études doit être apprécié d'une façon positive;

b) En novembre 1989 débutait l'assemblage des voitures spatiales avec moteurs électriques dans un atelier modeste où cette activité d'assemblage en petites séries existe déjà depuis mars 1989;

c) Parallèlement, DEJIMAS a lancé à titre expérimental le travail à domicile qui porte pour le moment sur la production de poupées.

B. Suggestions

Pour que la DEJIMAS puisse remplir son rôle de promoteur des secteurs concernés, l'établissement d'un programme - si flexible soit-il - est indispensable afin d'engendrer tous les moyens nécessaires pour les réalisations en perspective.

La DEJIMAS est allé de l'avant en prenant des initiatives pour mettre en place des productions en petite série. Elle devrait - en ayant à sa disposition des moyens appropriés - réaliser des actions pilotes tout en se concentrant sur un nombre limité d'unités de production.

En agissant ainsi en qualité d'entrepreneur-promoteur, son activité de promoteur-stimulateur pourrait se concevoir de deux manières :

a) Susciter chez les opérateurs économiques privés et publics l'intérêt pour cette branche d'industrie par la réalisation d'investissements productifs;

b) Intensifier les contacts avec les écoles et les organisations d'enfants afin de mieux connaître la préférence des enfants et écoliers à l'égard des jouets et même stimuler leur imagination par l'organisation de concours.

Du fait que l'industrie des jouets en Algérie est pratiquement inexistante, il est indispensable de procéder à la formation du personnel opératif si on veut atteindre un niveau de qualité international.

La formation doit nécessairement passer par une assistance étrangère et, pour cette raison, nous émettons les suggestions suivantes, qui sont d'ailleurs liées étroitement à la réalisation et au développement des unités industrielles prévues.

- Assistance de l'ONUDI pour la formation spécifique des métiers en liaison avec le développement projeté;
- Assistance pour le financement en vue de l'acquisition d'autres moules nécessaires pour la production;
- Assistance de conseillers étrangers spécialisés dans la conception des jouets et l'organisation de l'appareil productif.